

livre 1^{er} du Code Civil sur le Mariage, concernant les droits
et devoirs respectifs des Epoux

Et de même scitu, sur note interpellation, conformément à l'article

76 du Code Civil modifié par la loi du 11 juillet 1875, les futurs

Epoux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, L'union

Émile, Augusta, Marie, Cantisano et d'Autres

Victorin, Eugène, Venet

Le tout en présence de M. Jansen, Honoré, domicilié à

Éculen (Département de Vau) âgé de vingt-huit ans, profession

de Maçon, non parent ni allié des futurs

De Deville, Jean, domicilié à Éculen (Vau) âgé de quarante-un ans

profession d'ouvrier du Bois, beau-père du futur

De Magaud, Louis, domicilié à Éculen (Vau) âgé de soixante-trois

ans, profession d'ancien Capitaine Marin, non parent ni allié des futurs

Et de Sabatier, Edouard, domicilié à La Gard (Vau) âgé de vingt-

cinq ans, profession de Dessinateur, cousin germain du futur

Après quoi Moi, Silvère, Léopold, Richard, Adjoint

délégué par Monsieur Le Maire de La Gard

faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé au nom de

la loi, que les dits parties sont unies en mariage. Il a été dressé le

présent Acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale

salle de la Mairie, Commun et qui a été signée avec moi, par le

futur, la future et les quatre témoins; Le père et mère de la future

ayant déclaré ne le savoir de ce faire par nous requis

Venet

Cantisani Louise

Magaud

Deville

Magaud

Sabatier

Richard

Mairie de La Gard

Arrondissement de Toulouse

Des quatorze Novembre, Mil huit Cent quatre-vingt-trois,

à Neuf heures du soir

Acte de Mariage de Joachim, Fresson, âgé de

vingt-huit ans, né à Roccapaglia (Italie) le trois du mois

de Mars, Mil huit Cent soixant-cinq, profession de Cultivateur,

domicilié à La Gard (Vau) fils majeur de feu André, Fresson,

né à Roccapaglia (Italie) en son vivant Cultivateur, domicilié à

Roccapaglia (Italie) et de Catherine, Vallot, née à Sommeriva,

(Italie) profession de Ménagère, domiciliée à Roccapaglia,

(Italie) d'une part

Et de Madeleine, Marguerite, Aurille, Bonaudo, âgé

de vingt-trois, né à Meana di Susa (Italie) le premier de

Mois de juin, Mil huit Cent soixant-dix, profession de

Cultivateur, domicilié à La Gard (Vau) fils majeur de François,

Bonaudo profession de Cultivateur, ayant un domicile inconnu

et de Cl. Apocynthe, né à Barygnon (Italie) profession de Ménagère

domicilié à La Gard (Vau) Sa mère ici présente et consentante

d'Autre part

Les Actes préliminaires sont : 1^o Les publications de

mariage faites par Nous, sans opposition, les Dimanches Vingt-

deux et Vingt-trois Octobre de la présente Année demeurés

affichés pendant le délai voulu par la loi

2^o Du l'Extrait de l'Acte de naissance du futur Epoux

3^o Du l'Extrait de l'Acte de décès du père du futur Epoux

4^o Du l'Extrait de l'Acte de naissance de la future Epouse

5^o Du l'Extrait de l'acte de mariage, donné par la mère du futur

Epoux, reçu par M^{rs} Steumlin, Thomas, notaire de Alba (Italie) le

Vingt-trois du Mois de Mars, Mil huit Cent quatre-vingt-trois

6^o Si l'Epouse déclare volontairement ignorer le lieu du décès ou soit celui du

dernier domicile de son père et de ses aïeuls; Déclaration faite aussi

à serment par les témoins du mariage qui ont dit connaître

l'Epouse

Et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par